

Au fil des Haies

EDITO

Bonjour à toutes et à tous 😊

Privilège de l'âge, les Aînés se sont retrouvés comme chaque début d'année autour d'un bon repas organisé par la municipalité et le CCAS. Entre les chansons et les danses, ils ont brillamment répondu à « Questions pour un(e) Hayard(e) »...

Pour répondre aux questions que chacun se pose sur la biodiversité, vous pouvez participer aux Rencontres de l'Observatoire de la Biodiversité organisées par le Parc du Pilat le 8 février.

L'environnement sera aussi d'actualité par la présence de la déchetterie mobile le samedi 15 février et l'opération « lutte contre les chenilles processionnaires » dans le courant du mois.

Bonne lecture

Danielle Vachon

AGENDA

FEVRIER

Dimanche 2 : Fête de la Chandeleur : Faites sauter les crêpes !

Mercredi 5 de 14h à 16h sans RV : Permanence SOLIHA à la mairie d'Echalas, renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat (Tél. 04.37.28.70.20)

Mercredi 5 de 14h à 16h : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment les Eclats face à la mairie /chaque 1er mercredi du mois)

Tél : 04.74.87.52.01

Vendredi 7 de 16h30 à 19h : Accueil libre des Anim Jeunes aux Haies (salle du haut)

Tel : 04.87.59.00.01

Samedi 8 : Rencontres de la biodiversité du Parc du Pilat (salle du Fautre à Trèves), ateliers gratuits ouverts à tous (sur inscription)

Samedi 8 : Stage de boxe au Fautre

Vendredi 14 de 18h à 21h : Crêpes party des Anim Jeunes aux Haies (salle du haut)

Samedi 15 de 9h à 15h : Déchetterie mobile (parking du cimetière)

Dimanche 16 : Matinée moules frites organisée par l'ASQV FOOT à l'espace Pierre Bret à Trèves

Jeudi 20 à 19h : Réunion publique de présentation de contrôle des installations d'assainissement non collectif du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à la salle du conseil des Haies

Vendredi 21 de 16h30 à 19h : Inscription pour la chasse aux oeufs à la bibliothèque Vacances scolaires du vendredi 21/02 soir au lundi 9/03 matin

Dimanche 23 : Repas de l'association Les Haies en Fleurs

Mardi 25 : Mardi gras (après les crêpes, les bugnes...)

MARS

Lundi 2 : Journée Défi Anim Jeunes et raclette géante aux Haies (sur inscription)

Mercredi 4 de 14h à 16h : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment les Eclats face à la mairie /chaque 1er mercredi du mois)

Mercredi 4 de 14h à 16h sans RV : Permanence SOLIHA à Condrieu (salle Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat

Dimanche 8 : Matinée sabodet organisée par les Zazous à la salle des fêtes

Jeudi 12 après-midi : Passage de la course Paris-Nice par Le Pilon (entre Trèves et Condrieu)

Vendredi 13 de 16h30 à 19h : Inscription pour la chasse aux oeufs à la bibliothèque

Dimanche 15 : Elections municipales (1er tour)

Vendredi 20 de 16h30 à 19h : Inscription pour la chasse aux oeufs à la bibliothèque

Vendredi 20 : Carnaval du Sou des écoles

Dimanche 22 : Elections municipales (2ème tour)

Jeudi 26 à 20h : Festival de l'humour par la MJC de Vienne à l'Espace Pierre Bret au Fautre à Trèves

Vendredi 27 : Fête du cours métrage organisée par l'Association Culturelle à la salle des fêtes

Tous les mardis de 14h à 18h : Belote organisée par l'Association des Fleurs à la salle des fêtes, inscription sur place

BIEN VIVRE ENSEMBLE

INDEMNISATION COUPURE D'ELECTRICITE

Le SYDER nous informe.

Le SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicat mixte fermé, qui, dans le département du Rhône, est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 200 communes et 400 000 habitants.

La Commission de Régulation de l'Energie a pris une délibération le 17/11/2016 qui définit réglementairement le calcul de l'indemnité due par le gestionnaire du réseau en cas de coupure longue.

Cette indemnisation se fait de façon automatique, y compris en cas d'événement dit exceptionnel. Le seul cas où elle ne s'applique pas : en cas de travaux réalisés par ENEDIS. Les usagers n'ont rien à faire puisque leur fournisseur, EDF ou l'un des 40 autres sur le périmètre du SYDER, appliquera une ligne pénalité sur la prochaine facture. Par contre, lorsque la facture est émise annuellement, il faudra être vigilant afin de bien vérifier qu'elle a bien eu lieu. Pour un usager ayant un contrat classique (6 ou 9KVA), il faut être conscient que l'indemnisation peut être assez faible.

L'indemnisation est variable selon la puissance et le contrat souscrits. Par exemple, pour un usager domestique dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, la pénalité est de 2€ HT par kVA de puissance souscrite par tranche de 5 heures de coupure.

STAGE BOXE avec Karim Bennoui

Suite au stage que nous avons fait l'année dernière avec Abdallah Mabel de la team Nacer-K, nous avons l'honneur cette année de reproduire ce stage en présence du Champion Karim Bennoui venant lui aussi de la même team, avec une très grosse expérience et un gros palmarès !!!

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 8 Février** de 14 h à 17 h

au boxing club **ASQV au Fautre, à TREVES**

pour un stage technique K-1 - tout niveau accepté dès 14 ans.

Ce stage sera en faveur des enfants malades du centre Léon Bérard.

Une buvette sera sur place, nous vous attendons nombreux.

Entrée 10 euros ou des jouets neufs, pas de bois ni de peluche pour raison d'hygiène.

Information et contact : Facebook asqv boxing club ou Matteo Disotto 06.35.17.89.76

Nous souhaitons vous accueillir nombreux pour un après-midi agréable au bénéfice d'une très belle cause.

POUR LA REOUVERTURE DES GARES ET DES TRAINS DE VOYAGEURS EN RIVE DROITE

Depuis 2018, un collectif d'associations réunies sous le vocable AUTERVR (Association des Usagers des TER de la Vallée du Rhône) a mobilisé autour d'elle le collectif Movi&co et les associations Sauvegarde du pays Rhône-Gier, Usagers des cars du Rhône, Demain ad Vienne et la CFDT Givors-Condrieu, sans oublier l'association Sauvegarde de la rive droite. Elle mène des actions pour la réouverture en rive droite d'une circulation de voyageurs (arrêtée en 1973 et réservée depuis au frêt), devant la saturation des axes routiers de l'aire métropolitaine lyonnaise. Aujourd'hui, les habitants de la rive droite n'ont pas d'autres alternatives que d'utiliser leur voiture pour se rendre dans les métropoles de la Région et de subir la saturation quotidienne de la RD 1086 (ex N86). Leur seule possibilité est de se rendre sur la rive gauche (St Rambert d'Albon, St Clair du Rhône, Vienne...) dont l'offre de rame de voyageurs est insuffisante, sans compter les difficultés d'accès (traverser le Rhône) et de stationnement près des gares. Toutes ces difficultés devraient s'accroître vu l'augmentation de population estimée à environ 1.5 % à l'horizon 2030.

Cette réouverture permettrait d'absorber un trafic de courte et moyenne distance, libérant réellement un trafic de frêt de 20 000 véhicules/jour au sud de Vienne.

La voie ferrée de la rive droite du Rhône, entièrement rénovée depuis 2018, sert régulièrement comme itinéraire de dégageant pour les trains TER de la rive gauche. Cet élément et la compatibilité entre trains de voyageurs et trains de marchandises peu fréquents, a été confirmée par la SNCF (CR Débat Public NFL du 14/05/2019, voir sur le site : noeud-ferroviaire-lyonnais.debatpublic.fr).

Le collectif AUTERVR a élaboré un dossier pour la remise en service, à court terme, du tronçon LYON - PERRAUD de la ligne LYON - NIMES et a présenté le Cahier d'Acteur N°28 en juillet 2019. Ce dernier a été enregistré dans le rapport du Débat Public sur le Noeud Ferroviaire Lyonnais, concrétisant ainsi le développement de mobilités plus durables et moins polluantes en favorisant des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le 5e rapport du GIEC sur l'évolution du climat est alarmant. Une politique tendant à continuer à favoriser le transport routier au détriment du ferroviaire va aggraver l'effet de serre et donc le réchauffement climatique.

La loi Mobilité votée en novembre 2019, a pour objectifs :

- de prioriser l'amélioration des transports du quotidien
- de développer des alternatives à la voiture individuelle très gourmande en énergie et polluante, vers les transports en commun et autres modes doux.

Le rail est le mieux placé pour éviter les gaz à effet de serre et l'émission de particules fines cancérigènes. Quelles actions sont envisagées en 2020 par AUTERVR dans notre commune des Haies ? - **Des sondages seront proposés aux habitants avec le soutien de la mairie.**

- Affichage sur la commune du projet TER "voyageurs".

CITOYENNETE

LISTE ELECTORALE

Les prochaines élections auront lieu le **15 et 22 mars 2020** pour les municipales.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire (ex, suite à un déménagement).

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales, **avant le vendredi 7 février 2020**.

L'inscription sur les listes électorales est possible soit

- en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

- soit en ligne sur le site officiel de l'administration française :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

DECHETTERIE MOBILE AUX HAIES

samedi 15 février de 9h à 15h
sur le parking du cimetière

Déchets acceptés : encombrants, déchets verts, cartons, ferrailles, lampes recyclables et petits appareils électroménagers (sèche-cheveux, rallonge électrique, etc.).

Déchets refusés : gravats, pneus, bois, bâches plastiques agricoles, déchets spéciaux (huiles de vidange, peintures, batteries, toxiques), gros déchets d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateur, gazinière, écran de télévision, etc.).

VOTE PAR PROCURATION

Vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale ? Vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous, lequel votera en votre nom.

Cette démarche, simple et gratuite, se fait auprès du commissariat de police, de la gendarmerie. N'attendez pas la dernière minute.

Comment peut-on établir une procuration ?

L'électeur qui souhaite donner procuration de vote doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire complété de vote par procuration.

Le formulaire est disponible en ligne sur www.service-public.fr. En cas d'impossibilité de le télécharger et de l'imprimer, il est également possible de le demander au guichet de l'autorité habilitée à établir la procuration.

ENVIRONNEMENT

REUNION PUBLIQUE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Vienne Condrieu Agglomération et la commune Les Haies vous donnent rendez-vous le :

> jeudi 20 février

*2ème campagne de diagnostic des installations
d'assainissement non collectif*



> 19h00 à la salle des fêtes de la mairie

Pour toute information :
Contactez le SPANC au 04 82 06 33 00
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération



JEUNESSE

ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

L'Agglo n'a pas la compétence Jeunesse.

Les 11 communes de l'ex CCRC ont souhaité poursuivre ce service créé en 2004. Il permet aux jeunes de bénéficier d'informations et d'accompagnements individuels de manière anonyme libre et gratuite sur des thématiques qui les concernent comme **la scolarité, le logement, la santé, l'accès aux droits, l'international...**

En 2016, un centre de loisirs destiné aux jeunes de 11 à 17 ans a été mis en place. Il propose des temps d'animation répartis sur 3 pôles, des sorties et des camps.

Ainsi, depuis le 1/01/2020, les 11 communes de l'ex CCRC, pilotent l'organisation et le fonctionnement du service Jeunesse (Anim'Jeunes pour l'accueil ado et Point Information Jeunesse).

Ce service est administré par Vienne Condrieu Agglomération, dans le cadre d'un service commun.

Un Comité de Pilotage est en fonction depuis le 1/01/2020.

Le siège de ce service se situe à la Maison des Services Publics, place des Droits de l'Homme, (face à la gare) à Condrieu.

Les agents (animateurs, informateurs jeunesse, coordinateur) restent en place.
Pour les usagers, rien ne change.

Vous pouvez consulter régulièrement le programme des animations :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/jeunesse/les-animjeunes>

LE PIJ (Point Information Jeunesse)

Le PIJ s'adresse à tous. C'est un lieu où vous trouverez de nombreuses informations dans différents domaines :

**métiers-études-formations-emploi-sport-santé-
vie quotidienne-loisirs-pays étrangers-vacances**

Vous trouverez toutes les ressources pour répondre à vos questions :

Quelles études suivre pour être vétérinaire ? Comment covoiter ? Que faire ce week-end ?

Quels sont mes droits ?

Le PIJ fait partie d'un réseau national, parrainé par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ). Il répond ainsi à une charte d'accueil conforme à une démarche qualité.

Contact :

Point Information Jeunesse de Vienne Condrieu Agglomération

Maison des services publics

1, place des Droits de l'Homme - 69420 **CONDRIEU** - Tél 04 87 59 00 01

Du mardi au jeudi : 9h/12h et 13h30/17h et vendredi : 9h/12h

+ d'info :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/jeunesse/point-information-jeunesse/>

LE CRIJ : Centre régional information jeunesse

Le site du CRIJ pour les jeunes donnent des infos et actus sur **l'orientation, les formations, l'emploi, les métiers, le logement, la mobilité à l'international.**

Des annonces gratuites et actualisées sont mises en lignes pour les jobs, logements, stages, services civiques, cours particuliers ... Espace voyages

Diverses annonces : <https://www.info-jeunes.fr>



Nous vous proposons un nouveau sujet sur la biodiversité, thème du programme développé par le Parc du Pilat sur 2019-2020 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
Vous pouvez participer aux animations et formations proposées dans le programme :
<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieus-naturels/abc/>

Pour mieux connaître la biodiversité de la commune des Haies



Sur Pilat Biodiv', le nouveau site web dédié aux connaissances de la nature du Pilat, vous pouvez découvrir la faune et la flore qui vit autour de chez vous.

En parcourant ce nouveau site, vous apprendrez que 3 935 observations ont été réalisées jusqu'alors dans la commune, ce qui représente 499 espèces différentes, faune et flore confondues. Pour être plus précis, 8 espèces d'amphibiens, 3 de reptiles, 116 d'oiseaux, 23 de mammifères (dont 9 de chauves-souris), 12 d'insectes et 337 de plantes ont été vues. Ces valeurs ne reflètent pas la réalité, mais donnent le nombre d'observations effectuées par 70 naturalistes, professionnels ou amateurs, sur le terrain.

Au moins 99 espèces présentes à Les Haies sont protégées, c'est-à-dire que leur destruction ou leur dérangement est interdite par la loi. Certaines espèces sont rares dans le Pilat et sont alors considérées comme patrimoniales : une veille écologique est assurée par le Parc, aidé de bénévoles, pour mieux les préserver. 43 de ces espèces, uniquement des animaux, ont choisi de s'installer à Les Haies.

Parmi ces espèces patrimoniales, toujours sur Pilat Biodiv', vous pourrez glaner quelques informations plus générales. Voici quelques exemples :

- la barbastelle commune, une des 20 espèces de chauve-souris du Pilat, est très rare, elle n'est connue que dans un seul secteur de la commune et dans 20 autres communes pilatoises. Elle passe toute l'année dans le Pilat, dans des souterrains en hiver, plutôt en forêts en été.
- le triton alpestre est un petit amphibien d'une dizaine de centimètres, assez bien présent dans la commune et sur l'ensemble du Pilat. Il est plutôt visible entre mars et juin, lorsqu'il se rassemble dans les points d'eau lors de la reproduction.
- la chevêche d'Athéna, rapace nocturne, pas plus haute que 25 cm, est plutôt bien présente à Les Haies. Vous verrez que dans le Pilat, elle ne monte quasiment jamais en altitude : au-dessus de 600 m, elle n'est plus observée, comme sur les crêts ou le haut-plateau du Pilat. Afin de la repérer plus facilement sur le terrain, vous pouvez au préalable écouter son chant en allant vous renseigner sur d'autres portails d'informations, comme celui de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

Toutes ces informations sont disponibles sur Pilat Biodiv' et il suffit de naviguer de pages en pages pour mieux connaître la biodiversité qui nous entoure.

Depuis deux ans, le Parc du Pilat, accompagné par l'Agence française de la biodiversité, mène un vaste programme d'actions pour harmoniser la connaissance naturaliste sur l'ensemble du Pilat et partager ces informations avec le grand public. Cet inventaire à grande échelle vise à mieux connaître les oiseaux, insectes, mammifères et plantes pour inciter à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire. Aujourd'hui toutes ces connaissances sont mises à disposition du public sur le site internet Pilat Biodiv', à l'adresse <https://biodiversite.parc-naturel-pilat.fr>

Cette base de données naturalistes est constamment mise à jour et il est fort à parier que très bientôt, la barre des 500 espèces de faune et de flore inventoriées à Les Haies sera franchie ! Si vous voulez rejoindre les bénévoles de l'Observatoire de la Biodiversité du Pilat ou simplement demander des renseignements, n'hésitez pas à contacter Régis DIDIER, chargé de mission «Biodiversité» au Parc du Pilat (tel. 04 74 87 52 01).